



Mathias FEKL,
Secrétaire d'État
chargé du Commerce
extérieur, de la
promotion du
Tourisme et des
Français de l'étranger

Édito

«Business France, agence issue de la fusion d'UBIFRANCE et de l'AFII a vu le jour le 1er janvier 2015. L'objectif pour le Gouvernement est de disposer d'une agence unique pour contribuer au renforcement de l'internationalisation

de notre économie à travers deux missions complémentaires : le développement de l'accompagnement à l'export des PME françaises, et la promotion de l'attractivité du territoire français avec la prospection et l'accompagnement d'investisseurs internationaux. La formule V.I.E. (Volontariat International en Entreprise) nous permet dans ce cadre de développer une culture et un réflexe de l'international chez nos jeunes diplômés et donne aux entreprises françaises un outil efficace pour les accompagner dans leur internationalisation.

La barre du 50.000e V.I.E a été franchie en fin d'année dernière ; j'ai d'ailleurs tenu à remettre un trophée en ce sens à une jeune femme pleine de projets et d'envies et à l'entreprise qui l'avait sélectionnée. Business France met à disposition des entreprises, de toutes tailles, un excellent vivier de talents et ce, quel que soit le profil (ingénieur, commercial, financier, RH...). Ces V.I.E permettront d'optimiser leur développement en dehors des frontières de l'Hexagone, en Allemagne, en Chine, au Chili, aux États-Unis, au Congo ou ailleurs.

Le V.I.E est clairement aujourd'hui synonyme d'accélérateur de recrutement et d'évolution professionnelle réussie pour les jeunes diplômés. Ils font partie de ceux qui, partout dans le monde, aident à développer l'influence et le rayonnement de la France. Ce sont eux qui nous aideront demain à gagner des parts de marchés à l'international.

En ce début d'année, que je vous souhaite bonne et prospère, je tiens à souligner ma pleine et entière mobilisation aux côtés de Business France.»

Le bulletin d'information du Volontariat International en Entreprise



BAROMÈTRE

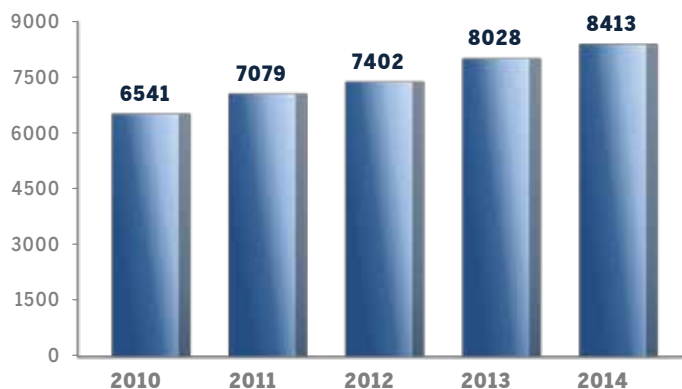
décembre 2014

Depuis la création du V.I.E en 2000, 51 050 jeunes ont effectué une mission pour le compte de 5 637 entreprises dont 66% de PME.

- 8 413 volontaires sont actuellement en poste pour le compte de 1 848 entreprises.
- Les V.I.E sont présents dans 126 pays dans le monde : 48% en Europe, 19% en Asie et Océanie, 15% en Amérique du Nord, 7% en Afrique, 6% au Maghreb, Proche et Moyen-Orient et 5% en Amérique Latine et du Sud.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE V.I.E EN POSTE

sur 5 ans



- Les dix premiers secteurs utilisateurs : banques, TIC, transport, automobile, énergies, services, agroalimentaire, santé, travaux publics, équipements...
- Durée moyenne des missions : 18 mois



Rappel :

dépôt des dossiers pour une affectation en avril !

Attention, si vous souhaitez une affectation de votre V.I.E au 1^{er} avril, il ne vous reste que jusqu'au 10 février pour déposer votre dossier.

(Hors délais liés à l'obtention du visa)





Les pays à quotas :

Brésil, Inde, Australie et Canada



L'obtention d'un visa pour la bonne affectation de vos V.I.E dépend de l'État d'affectation du volontaire et de la nationalité du candidat choisi.

Certains pays possèdent des quotas de visas par année. Ainsi, il est accordé un nombre déterminé, par an, de visas pour des V.I.E au Brésil, en Inde et en Australie ou pour des citoyens français au Canada. Les autorités Canadiennes (Hors province du Québec) viennent, en effet, d'inclure les V.I.E de nationalité française dans un programme global à quota.

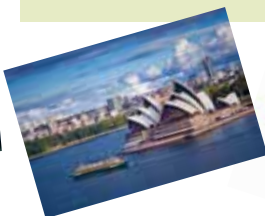
Rappel des quotas 2015 par pays :

Brésil : 240 (au lieu de 200 en 2014).

Inde : 50 (le quota vient d'être ouvert)

Australie : 100

Canada (Hors province du Québec) : quota 2015 non ouvert à ce jour



Si vous avez un projet sur un de ces 4 pays, nous vous rappelons donc qu'il est important de déposer vos projets d'affectation dans les meilleurs délais, les quotas 2015 pouvant être consommés bien avant la fin de l'année.

Attention : pour le Canada, il s'agit d'un quota général pour l'ensemble des français, il peut donc être consommé très rapidement. L'ouverture du quota 2015 devrait se faire prochainement (dates non communiquées). Consulter la note CANADA sur votre espace client pour tous les détails.



Départ réussi = délais d'instruction anticipés :

contraintes pays, structure d'accueil, visa,...

Pour réaliser une affectation V.I.E à la date souhaitée, il est important de bien prendre en compte les délais d'instruction et de lire attentivement les notes pays disponibles sur E-VIE :

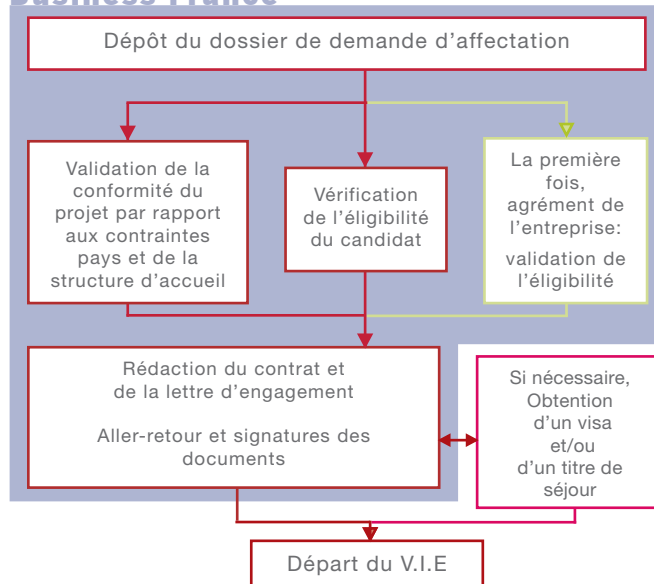
- Il est nécessaire de s'assurer de l'adéquation de la mission proposée par rapport aux contraintes pays, notamment en termes de sécurité et de modalité d'affectation (logement,...). La structure d'accueil doit bien être informée de l'arrivée du V.I.E et être en mesure de l'accueillir. Le temps nécessaire à l'instruction de la demande par le réseau Business France sera ainsi respecté.

Les bons reflexes :

- bien prendre connaissance des contraintes pays résumées dans la note pays,
- anticiper la date d'affectation en lien avec votre commercial Business France.

- Attention, le départ du V.I.E dépend également des démarches parallèles que l'entreprise, la structure d'accueil et/ou le jeune doivent assurer quand le visa ou le titre de séjour est nécessaire. L'entreprise doit donc prendre en compte les délais d'obtention du visa requis.

Business France



Délai d'instruction : Si vous souhaitez un départ le 1^{er} du mois M, il faut déposer le dossier d'affectation au plus tard le 10 du mois M-2 (hors délais d'obtention de l'agrément et du visa et/ou titre de séjour si nécessaire).

Projets de mission V.I.E ? Les notes pays sont mises à jour pour vous !

Retrouvez les formalités nécessaires à la mise en place d'un titre de séjour pour V.I.E dans un pays précis. Disponibles dans votre extranet client E-VIE.

Les dernières mises à jour : Afrique du Sud, Canada (hors Québec), Chili, Chine, Côte d'Ivoire, États Unis, Inde, Ile Maurice, Mozambique, Nigeria, Pologne, Roumanie et Russie

Traductions en anglais : Emirats Arabes Unis et Roumanie.



À savoir : comment sont calculées les indemnités V.I.E ?

Les indemnités perçues par les V.I.E se décomposent en deux parties fixées par l'article 18 du Décret n°2000-1159 du 30 novembre 2000 :



50 % du montant de l'indemnité est calculé sur la base de l'indice brut 244 de la fonction publique.

50 % est fixé par arrêté conjoint du ou des ministres compétents et du ministre chargé du budget.

établies sur la base de recommandations adressées par des experts indépendants. Business France est chargé de leur mise en application.

Les évolutions trimestrielles du Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International portent exclusivement sur un mécanisme change-prix décalé dans le temps d'environ 6 mois. Par exemple le barème du 1er octobre 2014 porte principalement sur l'évolution moyenne de l'euro par rapport aux monnaies locales et l'effet prix entre le premier et le second trimestre 2014.

Les grilles et les barèmes correspondant au décret mentionné ci-contre sont fixés par le Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International, ainsi que par les directives de la Direction Générale du Trésor. Celles-ci sont



Bonne pratique : Promouvoir le V.I.E auprès de vos filiales, l'atout du réseau Business France !



Thales souhaitait trouver le moyen de promouvoir le programme V.I.E auprès de ses entités espagnoles. Business France leur a proposé une solution.

Émilie COUPRY,
Responsable
Commerciale Grands
Comptes V.I.E,
Business France Paris :

« Avec le concours de Business France Espagne, nous avons

Laurence Sulpice, Chef de Pôle
Infrastructures, Transports, Industrie,
Business France Espagne :

« Compte tenu de la présence des différents interlocuteurs, la réunion s'est tenue en anglais. L'équipe centrale Mobilité Internationale de Thales ainsi que 4 collègues espagnoles de Thales España étaient présentes. Lors de la présentation détaillée, nous avons pu identifier les principaux freins de nos interlocuteurs espagnols sur ce sujet : ils associaient V.I.E et stagiaires et ne connaissaient pas les dernières évolutions du statut fiscal du V.I.E en Espagne* . »

« Nous avons beaucoup apprécié l'intervention de Business France dans les locaux de Thales España et le temps qui nous a été accordé. Cela a été très utile et instructif pour nos 2 entités espagnoles ; nous pensons que maintenant les conditions sont réunies pour que davantage de V.I.E soient demandés en Espagne pour Thales ! »

Marine VILLOCEL, International
Mobility and VIE Manager,
Thales

proposé à Thales d'organiser et de mettre en place ensemble, via notre bureau de Madrid, une présentation adaptée à leurs filiales. Thales a tout de suite accepté notre proposition. Une réunion a donc été organisée en décembre dernier, sur place, réunissant les différents interlocuteurs de Thales France et Espagne. Nous pouvons apporter un vrai support via notre réseau dans la promotion du V.I.E auprès des entités locales. »

* L'accord fiscal franco-espagnol de 2012 reconnaît aux V.I.E le bénéfice de l'exonération des sommes perçues dans le cadre de leur Volontariat, telle que prévue aux dispositions de l'article 21 de la convention fiscale bilatérale signée entre les deux pays le 10 octobre 1995.

La course aux talents ! Comment le V.I.E peut-il être un outil de recrutement de vos futurs cadres ?



Ce débat a été organisé le 3 décembre dernier autour des Responsables RH de grands groupes clients du V.I.E. 100 Responsables et Chargés de Ressources Humaines représentant 85 entreprises s'étaient déplacés pour l'occasion.

Deux tables rondes ayant pour thèmes « Identifier les talents et les attirer grâce au programme V.I.E » et « Fidéliser les talents pendant et après la mission V.I.E » ont réuni successivement 7 intervenants RH autour de ces questions. Nous avons ainsi reçu les témoignages et conseils de l'APEC, THALES GROUP, le GROUPE SPIE, SANOFI, VALEO, SAINT-GOBAIN et BOLLORE AFRICA LOGISTICS.

Après une dernière intervention du Club V.I.E, Michel OLDENBURG, Directeur du V.I.E et de l'établissement de Marseille a annoncé en conclusion les grands événements V.I.E à venir dont le Grand Prix Entreprise en 2015.



LES ÉVÈNEMENTS À VENIR

Découvrez ci-dessous, les événements prévus dans les prochains mois :

Actions de promotion V.I.E en France et à l'étranger

Journée Germanophone à Paris	11 février	infovie@businessfrance.fr
Grand Prix V.I.E Turquie	18 février	aysel.cerkez@businessfrance.fr
Grand Prix V.I.E Suisse	20 février	sabrina.lachal@businessfrance.fr
Grand Prix V.I.E Autriche	mi mars	bruno.lanternier@businessfrance.fr
Grand Prix V.I.E Argentine	26 mars	daniela.lefebvre@businessfrance.fr
Grand Prix V.I.E Arabie Saoudite	mars	romain.keraval@businessfrance.fr



Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mobilisation de l'ensemble des partenaires à l'international pour promouvoir le V.I.E à temps plein grâce au partenariat Imed / Business France et au soutien financier de la Région.

L'Imed et Business France lancent l'opération V.I.E temps plein, grâce au soutien financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, afin d'aider les PME de la région à s'exporter.

Grâce à une subvention du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui varie entre 10.000 et 14.000 euros selon la zone ciblée, les PME de la région peuvent bénéficier d'un réel appui pour développer leur stratégie à l'export en prenant un V.I.E à temps plein (sous réserve d'acceptation du dossier).

Le partenariat entre l'Imed et Business France, offre désormais la possibilité aux entreprises de la région PACA de booster leur développement à l'international à un coût avantageux. C'est la première fois que la Région finance directement le dispositif V.I.E temps plein. Cette première va mobiliser l'ensemble des partenaires à l'international de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour plus d'informations : rendez-vous sur le site www.imedfr.org/v-i-e-temps-plein/ ou contactez l'Imed au 04.91.91.47.72 ou par mail à vie@imedfr.org

V.I.E News Business France

Siège social : 71-77, boulevard Saint-Jacques
75998 Paris Cedex 14

Responsable de la publication :
Muriel PENICAUD

Rédacteur en chef :
Michel OLDENBURG

Rédaction et maquette : Didier CROS

Pour contribuer à la
newsletter contacter
didier.cros@businessfrance.fr

Un projet ? Une mission ?

N'hésitez pas à nous contacter:  N°Azur 0 810 659 659

COÛT D'UN APPEL LOCAL